



Communiqué de presse de Victorin LUREL Ministre des Outre-mer

Paris, le 1^{er} mars 2013

Le ministre des Outre-mer, Victorin LUREL, fait part de sa grande satisfaction après la conclusion positive, ce jeudi en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à Mayotte, à La Réunion et à Wallis et Futuna, des négociations autour du bouclier qualité-prix.

Dans tous ces territoires, le dispositif peut ainsi entrer en vigueur le 1^{er} mars, comme prévu dans le décret, en permettant des baisses moyennes des prix du panier de référence de l'ordre de 10 % à 13% sur une centaine de produits de grande consommation, conformément aux objectifs qui avaient été évoqués lors de la préparation du projet de loi de lutte contre la vie chère.

Victorin LUREL tient à souligner que, partout, c'est la négociation entre distributeurs, importateurs et producteurs qui a prévalu, conduite par les préfets, en liaison avec les Observatoires des prix, des revenus et des marges. Tous ces acteurs se sont mobilisés, ont donné de leur temps et voient leurs efforts reconnus dans la mesure où c'est le résultat de la négociation qui s'appliquera et non un dispositif imposé par l'Etat.

Cette méthode est conforme à l'esprit de la loi de régulation économique.

Le ministre salue la réussite de la démarche consistant à faire confiance à des négociations conduites au niveau local, qui ont permis à chaque territoire d'élaborer son propre bouclier qualité-prix, avec un panel de produits reflétant les habitudes de consommation de chaque territoire, intégrant la production locale, ne se limitant pas aux produits alimentaires, tout en tenant compte des réalités locales en matière d'organisation du commerce et de tailles de magasins.

Victorin LUREL rappelle que le bouclier qualité-prix ne constitue que l'une des mesures de la loi de régulation économique et qu'elle a vocation à s'inscrire dans la durée. Elle devra donc être évaluée et un premier bilan sera fait mi-2013.

Le Gouvernement poursuit son action pour agir dans d'autres domaines pour renforcer la lutte contre la vie chère dans les outre-mer.

Contact : Service presse – 01 53 69 26 74 – mompresse@outre-mer.gouv.fr

27, rue Oudinot - 75007 Paris - Tél : 01.53.69.20.00
Internet : www.outre-mer.gouv.fr

Guadeloupe – Guyane – Martinique – La Réunion – Mayotte – Nouvelle-Calédonie – Polynésie française – Saint-Barthélemy – Saint-Martin
Saint-Pierre-et-Miquelon – Wallis et Futuna – Terres Australes et Antarctiques françaises